CSN unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca

Conseil central du Montréal métropolitain CSN

Mars 2008
Volume 22, numéro 2

Le 26 janvier 2008

La neige brûle de Montréal à Kuujjuaq

Entente de principe à Concordia
page 4

Luttes collectives pour un 8 mars réussi
pages 5 et 6

Les Cégeps ont 40 ans
page 10

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
est publié à 3100 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable : René Charest
Coordination et rédaction : Jacques Tricot
Conception graphique : Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage: Linda Rodrigue
Photographies : Alain Chagnon, Michel Giroux, Jacques Tricot
Impression : Imprimerie CSN
Distribution : Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement : linda.rodrigue@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Mars

3, 4 et 5 mars
Exécutif syndical I

5 mars
Assemblée générale

10, 11 et 12 mars
Formation: union officer

13 et 14 mars
Formation: initiation à la santé-sécurité

17 et 18 mars
Trésorerie préalable: exécutif syndical I

19 mars
Formation: comité de surveillance

20 mars
Formation: surveillance committee

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Échos de la dernière assemblée générale

Encore une fois, nous avons connu une assemblée générale riche d'informations intéressantes. On ne répétera jamais assez combien il est important et utile d'être présent. Il s'agit d'une des rares fois où l'on peut rencontrer des délégué-es des syndicats de tous horizons, public ou privé, de Montréal, Laval... et par téléphone, du Grand Nord.

Dans son allocution d'introduction, Gaétan Châteauneuf a bien sûr salué les nouveaux syndicats arrivés à la CSN tout comme ceux qui sont en conflits, à la Téluq et à Concordia. Il a insisté également sur la semaine de prévention du suicide, fait le rappel de la campagne CSN sur le secteur de la forêt et du papier, et annoncé la visite de l'exécutif de la CSN en tournée pré-congrès lors de notre assemblée du mois d'Avril.

C'est à Marie Blais, du syndicat des tuteurs et tutrices de la Téluq, qu'est revenu l'honneur de présenter leur conflit à l'assemblée. On trouvera des informations à ce propos dans nos pages.

Par la suite, Ronald Cameron, président de la FNEEQ-CSN, est venu nous rappeler que cette année, les Cégeps fêtent leur 40 ans. Flavie Achard nous fait d'ailleurs un rappel du parcours particulier de ces institutions en page 10.

Finalement, nous avons fait le suivi sur la campagne *Le public, c'est la santé pour tout le monde*. Le président de l'assemblée a rappelé la sortie imminente du rapport du comité Castonguay sur la privatisation de la santé, et a insisté sur notre besoin de rester mobilisés pour défendre un système de santé public, gratuit et accessible.

Bienvenue aux travailleuses et aux travailleurs des Produits Scientific Games

Les 220 travailleuses et travailleurs des Produits Scientific Games, située sur la rue L'Assomption à Montréal, viennent de se donner un syndicat CSN.

À l'occasion d'un vote supervisé par la Commission des relations du travail du Québec, les 18 et 20 décembre, ils se sont prononcés à 60 % en faveur d'un syndicat CSN. Les employé-es avaient le choix entre la CSN et la section locale 145 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP–FTQ).

L'entreprise Scientific Games œuvre dans le domaine de l'imprimerie, et particulièrement dans l'impression de billets de loterie, connus sous le nom de « gratteux ». Scientific Games compte Loto Québec parmi ses principaux clients. Le syndicat sera affilié à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt de la CSN (FTPF–CSN) et au Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN.

Merci Diane !

Après des années de travail au sein de la CSN, Diane Lapointe nous quitte pour une retraite bien méritée. Diane a été entre autres l'artisane de la récente réforme du journal *Unité* : la couleur, c'est elle ! La mise en page, c'est encore elle ! La qualité des articles, c'est toujours elle...

Diane a occupé de nombreuses fonctions au sein de l'organisation. Partout, on se souviendra de l'énergie et de la qualité du travail effectué. Et du plaisir de travailler à ses côtés.

Diane, merci d'avoir lutté à nos côtés. Et maintenant, profite bien de ton temps libre si mérité.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

Conseil central du Montréal métropolitain CSN

éditorial

La combativité des femmes : une force collective !

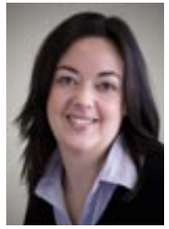

Véronique De Sève
vice-présidente du CCMM-CSN

Le 8 mars 2008 marque le centième anniversaire de la célébration de la *Journée internationale des femmes*, bien qu'il ait fallu attendre en 1910 pour la création officielle de cette journée. À l'époque, les femmes dénonçaient les bas salaires et les conditions de travail misérables dans l'industrie du textile. Elles revendiquaient l'élimination du travail des enfants et le droit de vote pour les femmes. Ces battantes ont fait l'histoire et de nombreuses luttes pour leur reconnaissance comme « être humain » et avoir les mêmes droits que les hommes. Cent ans plus tard, les femmes doivent-elles s'asseoir sur leurs lauriers ?

Lors de notre congrès en juin 2007, le comité de condition féminine fêtait ses 30 ans d'existence. Lors d'un 5 à 7, nous avons eu droit à une rétrospective des luttes que de nombreuses femmes ont menées pour atteindre l'égalité. Malgré des victoires importantes pour les femmes, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour une réelle égalité de fait. Avec des gouvernements de droite au pouvoir, ces gains durement obtenus sont souvent remis en cause. Les femmes, particulièrement les jeunes femmes, doivent rester vigilantes.

Les 20 ans du droit à l'avortement

Le 28 janvier 2008 marque les 20 ans de la décriminalisation du droit à l'avortement au Canada. Ce jour-là, les juges de la Cour suprême du Canada se prononçaient dans la décision *Morgentaler* : « Le droit à la liberté garantit à chaque individu une marge d'autonomie personnelle sur les décisions importantes touchant intimement à sa vie privée. » Ce jugement a donné aux femmes LE CHOIX de poursuivre ou non leur grossesse dans la légalité. Malgré cela, des groupes « pro-vie » ou « anti-choix » continuent toujours de livrer une bataille sur le bien-fondé de l'avortement. Il est encore plus étonnant qu'en 2008, certains bien-pensants et politiciens remettent en question ce droit au nom du faible taux de natalité au Québec et au Canada. Allons-nous revoir les affrontements pro-choix et pro-vie dans les rues ?

L'autonomie économique des femmes : une force collective !

Les militantes de la CSN et du conseil central luttent depuis plus de trois décennies à l'amélioration des conditions de vie, de travail et salariales des femmes. Le thème du 8 mars de cette année nous rappelle que malgré des gains importants, le constat est que cette autonomie économique des femmes reste encore fragile : le nombre de femmes travaillant au salaire minimum est en hausse, les femmes gagnent 83,4 % du salaire horaire moyen des hommes, les femmes occupent 70 % des emplois à temps partiel.

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) s'associe à ces revendications et a lancé le 17 octobre dernier la campagne « Sortir de la pauvreté : un choix de société ! » Elle s'est jointe à la campagne d'*Au bas de l'échelle* réclamant une hausse du salaire minimum à 10,16$ de l'heure, campagne que soutient aussi le conseil central. La CQMMF revendique aussi des mesures de conciliation famille-travail-études et la reconnaissance des acquis particulièrement pour les femmes immigrantes. L'élimination de la pauvreté des femmes n'est pas une question de charité mais bien une question de droits.

Au cours de la semaine du 3 mars, plusieurs activités auront lieu pour célébrer la *Journée internationale des femmes*. Nous vous invitons à y participer et à souligner cette journée dans vos établissements ●

Bon 8 mars !

STT soutien de l'Université Concordia

Une entente de principe !

DERNIÈRE HEURE : Au moment de mettre ce journal sous presse, nous apprenons que le syndicat représentant les 450 travailleuses et travailleurs de soutien de l'Université Concordia vient de conclure avec l'employeur une entente de principe.

Cinq ans et demi après l'expiration de leur convention collective (septembre 2002), quatre ans après avoir commencé à négocier et à se mobiliser, les membres du syndicat vont donc pouvoir bientôt se prononcer sur ce qui pourrait bien devenir leur toute nouvelle convention collective.

De l'avis des observateurs, la négociation stagnait depuis longtemps, trop longtemps. Tout au long du processus, les membres du syndicat ont effectué des dizaines de moyens de pression originaux, y compris 3 jours de grève. Mais c'est au début de 2008 que les choses ont commencé à changer. Un moment clé s'est produit le 21 janvier, lorsqu'une triple action était menée par le syndicat et ses nombreux appuis. Tout d'abord, distribution le matin d'un tract signé par les quatre présidents des syndicats CSN de Concordia demandant à l'université de négocier et appuyant les syndiqué-es. Ensuite, l'arrivée à midi d'un « autobus venu de l'est » rempli de militantes et militants pleins d'énergie et d'entrain apportant l'appui inconditionnel de la CSN. Enfin, une action « nouveau genre » qui a inondé la boîte de courrier électronique du directeur lui demandant de régler rapidement… Autant de pression sur une direction, cela fait changer les choses…

Nous reviendrons dans le prochain *Unité* sur le contenu de cette entente qui, de l'avis du comité de négociation, contient des gains plus qu'intéressants.

Félicitations à l'ensemble des membres du syndicat, qui ont tenu… plus de quatre ans pour obtenir gain de cause ●

Syndicat des Tuteurs et Tutrices de la Téluq

En grève depuis le 16 janvier

Il y a peu se tenait une manifestation en appui aux tuteurs et tutrices de la Téluq (formation à distance de l'UQAM), en grève depuis le 16 janvier. Les tuteurs et tutrices ont reçu l'appui de collègues chargé-es de cours et d'autres syndicats, mais aussi de Ronald Cameron, président de la FNEEQ-CSN et bien sûr de Gaétan Châteauneuf, président du CCMM. Celui-ci était venu exprimer la solidarité du conseil central à la lutte que mènent les tutrices et tuteurs.

La présidente du syndicat des tuteurs et tutrices de la Téluq, Sylvie Pelletier, a profité de l'occasion pour rappeler l'essence même de leur lutte : la reconnaissance du statut des tuteurs et tutrices, qui effectuent un travail considérable dans des conditions vraiment pas faciles, vu qu'ils doivent s'ajuster aux horaire et rythme … de chacun de leur étudiant ●

Certificats de sécurité

Le projet de loi C-3 adopté

L'ouverture des travaux à la Chambre des communes marquait la reprise d'un débat important sur le projet de loi C-3. Ce projet de loi est la réponse du gouvernement Harper au jugement de la Cour suprême du Canada du 23 février 2007 qui déclarait inconstitutionnelle la mécanique des certificats de sécurité dans l'affaire Charkaoui.

Photo www.adiliinfo.org

À l'instar de la Ligue des droits et libertés, le conseil central suit de près l'évolution de cette question. Nous avons interpellé Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois, pour lui faire part de nos réserves au sujet de ce projet de loi, et ceci, malgré les amendements proposés par le comité sur la sécurité publique de la Chambre.

Finalement, c'est le 4 février dernier que le projet de loi a été adopté par 191 députés contre 54. Conservateurs et libéraux ont voté en faveur, alors que bloquistes et néodémocrates s'y sont opposés.

Le certificat de sécurité existe depuis 1978. Il s'agit d'une disposition de la loi sur l'immigration qui s'applique uniquement aux résidents permanents. Il permet aux autorités canadiennes la détention et l'expulsion hors du pays des personnes qui représentent une menace pour la sécurité nationale. Un magistrat de la Cour est saisi de la preuve et autorise l'expulsion d'une personne jugée dangereuse. Les audiences se tiennent à huis clos. L'accusé n'a pas le droit de représentation, ce qui l'empêche de connaître les soupçons retenus contre lui.

Le jugement de la plus haute cour du pays a confirmé la validité du certificat, mais a déclaré inconstitutionnel le fait d'empêcher une défense raisonnable de la part de l'accusé. La cour a accordé un sursis de 12 mois au gouvernement pour remédier à la situation.

Malgré certaines modifications, le projet de loi C-3 ne rétablit pas le droit à une défense pleine et entière pour les accusés. Ce projet propose la création d'une liste d'avocats spéciaux qui posséderont une cote de sécurité accordée par la GRC et le SCRS, leur permettant de consulter les charges retenues contre la personne menacée d'expulsion. Par ailleurs, l'avocat ne pourra divulguer à l'accusé les preuves retenues contre lui.

De plus, le projet de loi ne corrige en rien les problèmes fondamentaux posés par le certificat de sécurité, telle la détention de durée indéterminée. Ceci constitue une violation des obligations internationales du Canada en matière de justice.

L'utilisation du certificat de sécurité fait en sorte que les personnes visées peuvent vivre pour une période indéterminée sous la menace de la déportation vers la torture.

Enfin, ce régime ne s'applique qu'aux résidentes et résidents permanents créant ainsi un système de justice à deux vitesses, contraire aux garanties d'égalité devant la loi et la justice prévue par la *Charte canadienne des droits et libertés* ●

Manon Perron
trésorière du CCMM-CSN

Mois de l'histoire des Noirs

Conférence de sensibilisation

Le 14 février n'est pas que la date de la St-Valentin. C'est aussi la journée choisie par le comité de l'immigration et des relations ethnoculturelles du conseil central, en collaboration avec l'organisme M.A.V.A., pour tenir à la CSN une activité de sensibilisation à la négritude, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

Selon un concept original mélangeant à la fois information et démarche artistique, les participantes et participants ont pu découvrir deux conférenciers de renom : Franz Benjamin, poète-diseur d'origine haïtienne et président du Conseil interculturel de Montréal et Fayolle Jean, lui aussi poète-diseur, cinéaste et comédien. Ils ont abordé aussi bien l'histoire des Noirs que les acteurs qui l'ont faite, ainsi que les grandes réalisations de ce mouvement de lutte tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

Les participants ont pu par la suite poser leurs questions et échanger les opinions, le tout autour d'un lunch dans la tradition CSN ●

DANS LE CADRE DU MOIS
DE L'HISTOIRE DES NOIR-ES

Le comité de l'immigration et des relations ethnoculturelles du Conseil central du Saguenay métropolitain vous convie à :

- une activité tout à fait particulière,
- regorgeant d'émotions qui vous réchaufferont,
- alliant art et histoire,
- traitant de la **Négritude : historique, acteurs principaux, impacts et réalisations de ce mouvement de luttes à travers le monde et au Québec**

Le jeudi, 14 février 2008
de 12h00 à 13h30
Salles B et C au sous-sol de la CSN
Un lunch sera offert

Veuillez confirmer votre présence à Line Rendeau au 514 598-2021

Conférenciers invités :

Franz Benjamin
poète-diseur d'origine haïtienne de grande renommée et président du Conseil interculturel de Montréal

Fayolle Jean
poète-diseur, cinéaste et comédien
(Un dimanche à Kigali, Kinh…)

La présentation sera suivie d'un échange avec les participantes et participants.

Ne manquez pas cette occasion unique de participer à l'Histoire des Noir-es et ainsi mieux connaître l'apport de cette communauté à la société.

Cet événement se fera en collaboration avec l'organisme M.A.V.A. - LA MARCHE À L'AMOUR, À LA VIE ET À L'AMITIÉ.

Quoi de mieux en cette journée de la St-Valentin…

Droit à l'avortement

Après vingt ans, une bataille gagnée ?

Le 28 janvier 1988, la Cour suprême du Canada prononçait son célèbre *Arrêt Morgentaler* et décriminalisait l'avortement. 20 ans après cette importante victoire pour les femmes, le choix de mettre fin à une grossesse non désirée reste un droit fragile.

Une lutte féministe

De tout temps, les femmes ont eu recours à l'avortement pour mettre fin à une grossesse non désirée. Plusieurs l'ont payé de leur vie à cause des conditions liées à la clandestinité dans laquelle devaient se dérouler les interventions, compte tenu de leur caractère criminel.

Dans les années 70 et 80, le mouvement pour le droit à l'avortement a pris de l'ampleur au Québec en appuyant le célèbre docteur Henri Morgentaler, alors en procès et revendiquant une meilleure accessibilité aux services d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Le point culminant de cette lutte est sans contredit le jugement de la Cour suprême du Canada en 1988. La juge Bertha Wilson y écrivait « Le droit à la liberté garantit à chaque individu une marge d'autonomie personnelle sur les décisions importantes touchant intimement à sa vie privée. La liberté, dans une société libre et démocratique, n'oblige pas l'État à approuver ces décisions, mais l'oblige cependant à les respecter. » Ainsi, une première bataille juridique était gagnée. Mais à l'été 1989, une cause importante allait ébranler les féministes. En effet, Jean-Guy Tremblay obtenait de la Cour supérieure de Val d'Or une injonction interdisant à sa conjointe Chantal Daigle de se faire avorter. Face à cette nouvelle attaque à la liberté des femmes de disposer de leur corps comme elles l'entendent, le mouvement féministe se mobilise, appuyé par une grande partie de la population. Dans la rue, 10 000 personnes indignées scandent : « Ni pape, ni juge, ni conjoint, c'est aux femmes de décider. » Cette saga judiciaire se terminera par la décision de la Cour suprême affirmant que « seule la femme enceinte a le pouvoir de décider si une grossesse sera menée à terme et que le père n'a aucun « intérêt » sur le fœtus. »

Et en 2008, où en sommes-nous ?

Bien que le droit à l'avortement soit maintenant reconnu, il demeure sujet aux attaques d'une poignée de militants et militantes anti-choix. En 2003, la Chambre des communes déposait la motion M-83, menaçant le droit à l'avortement. Cette motion demandait, entre autres, au comité permanent d'évaluer les risques pour la santé auxquels s'exposent les femmes qui se font avorter, par rapport à celles qui mènent leur grossesse à terme. Cette motion allait mourir au Feuilleton. Dernièrement, Léon Benoit, député fédéral conservateur, présentait un projet de loi privé visant à amender le code criminel reconnaissant « les victimes de violence non-nées ».

Récemment au Québec, des articles dans de grands quotidiens et revues questionnaient le fait qu'un nombre important de Québécoises se fait avorter. Ces articles affirment que le Québec serait le champion du monde toutes catégories de l'avortement et laissent entendre qu'il existerait un lien de cause à effet entre le nombre d'avortements et la dénatalité. Le lobbyisme « pro-vie » ou « anti-choix » se fait entendre par les néoconservateurs qui prônent le retour aux valeurs traditionnelles de la famille.

La situation est bien différente dans d'autres pays. En 2008, on voit encore un nombre important d'avortements pratiqués dans des conditions qui mettent en danger la vie et la santé des femmes et plusieurs d'entre elles meurent des suites d'un avortement pratiqué illégalement.

Un choix à respecter

Bien que certains pensent le contraire, l'avortement n'est jamais une décision facile. Il faut l'avoir vécu soi-même ou avoir accompagné une femme pour comprendre que c'est un choix déchirant.

Les femmes doivent avoir le droit de poursuivre ou non leur grossesse. La décision leur revient à elles seules et la société doit respecter ce choix ●

Activités 8 mars 2008

Le comité de la condition féminine du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) vous invite à souligner la *Journée internationale des femmes* par des activités variées dans vos établissements. C'est un moment privilégié pour célébrer les gains des femmes pour une pleine égalité.

L'autonomie économique des femmes : une force collective!

Le comité est heureux de vous inviter aux activités organisées avec d'autres groupes de femmes des régions métropolitaine et lavalloise :

Jeudi 6 mars 2008

À Midi

Un dîner-conférence est organisé dans la salle du sous-sol de la CSN. Marjolaine Péloquin, auteure de ***En prison pour la cause des femmes : la conquête du banc des jurés***, nous présentera une revendication marquante du Front de libération des femmes du Québec (FLF).

En soirée

L'intersyndical des femmes du Montréal métropolitain vous invite à son spectacle intitulé ***Femmes-orchestres*** au Medley à 19h30. L'auteure-compositrice-interprète Ginette ainsi que la chanteuse Karen Young seront présentes. Plusieurs femmes de la relève compléteront la distribution. Les billets sont en vente au coût de 15 $ à la réception du CCMM.

Samedi 8 mars 2008

L'événement ***Fortes, Fières, Influentes et Plurielles*** réunira les groupes de femmes montréalais et lavallois. Cette célébration permettra aux femmes de se côtoyer, de mieux se comprendre et de célébrer ensemble les gains féministes dans un esprit de solidarité. De plus, elle répond à un besoin de réaffirmation des valeurs d'égalité et de justice portées par le mouvement féministe dans toute sa diversité. Cet événement veut redonner la parole aux femmes sur la place publique. Chapeauté par des artisanes du regretté magazine féministe *La Vie en rose* (1980-87), soit Louise Desmarais, Sylvie Dupont, Lise Moisan, Nicole Morriset et Hélène Pedneault, ce rassemblement est l'occasion de faire connaître un mouvement féministe ***fort, fier, influent et pluriel*** par le biais d'activités telles que des ateliers, des spectacles, des tables rondes, une agora, des kiosques, des débats et des conférences. Il sera suivi d'un 5 à 7 festif. Le tout se passe à l'UQAM au pavillon Judith-Jasmin et c'est gratuit.

Mercredi 12 mars 2008

Un 5 à 7 est organisé par la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) au Château Royal à Laval. Le coût du billet est de 10 $. Ce sera l'occasion de festoyer et de se remémorer l'histoire des luttes féministes. Il y aura la présence d'une chorale et d'une humoriste, Jacynthe Landry ●

En 2005, la Marche mondiale des femmes lançait la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité.* Cette charte symbolise un monde basé sur des valeurs féministes et permet à des milliers de femmes mobilisées et prêtes à construire un mode meilleur de se regrouper. Nous nous joignons à la Fédération des femmes du Québec (FFQ) qui rend hommage à toutes les Québécoises dans son édition spéciale de la revue *Féminisme en bref* « *Québécoises toujours debouttes !* » Le texte qui suit est une adaptation libre de l'éditorial de la présidente, Mme Michèle Asselin.

Debouttes pour la **justice** : soutenons nos soeurs autochtones qui, depuis plus de 30 ans, luttent contre les discriminations et les violences dont elles sont victimes.

Debouttes pour la **solidarité** : soyons solidaires avec toutes ces Québécoises de diverses origines, celles qui nous ouvrent au monde et dont nous partageons bien des combats.

Debouttes pour la **paix** : rêvons d'un monde de paix pour nous, pour nos filles, pour nos fils et pour les générations à venir.

Debouttes pour la **liberté** : portons un regard sur les violences et les discriminations envers les femmes d'origines arabe et musulmane, une réalité méconnue, afin de mieux comprendre pour mieux agir.

Debouttes pour l'**égalité** : continuons à militer pour que, dans les faits, l'égalité entre les sexes soit une réalité !

Nous vous invitons à vous procurer cette revue au coût de 2,00 $ à la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et/ou faire un don sur leur site internet: www.ffq.qc.ca

La neige brûle ...

Montréal

Il a fait chaud dans les cœurs

La neige a brûlé dans les rues de Montréal malgré un froid de canard le samedi 26 janvier 2008. L'Assemblée des mouvements sociaux, tenue à l'issue du Forum social québécois, avait relayé l'appel du Forum social mondial pour faire de cette journée le signe qu'*Un autre monde est possible*, un monde sans néolibéralisme, sans guerre, sans racisme, sans pauvreté ni faim, mais respectueux de l'environnement et des droits humains.

Cette journée internationale a été marquée par la tenue d'événements partout dans le monde. Pour sa part, la CSN a organisé en après-midi une table ronde sur le droit de grève, avant de rejoindre les autres groupes au centre-ville et participer à un événement « de nuit », car la noiceur tombe vite en cette saison. Des cracheurs de feu ouvraient la voie aux marcheurs réunis par groupe d'appartenance. Une foule sympathique de quelques centaines de personnes a « pris la rue » et scandé les slogans aux airs traditionnels. Tous ont pu finalement se réchauffer autour du feu de joie allumé coin Ste-Catherine et St-Laurent, où chacun était invité à jeter un morceau de papier sur lequel était écrit ce qu'il voulait changer…

Peu après, la distribution d'une soupe populaire bien chaude en a revigoré plus d'un, juste assez pour pouvoir assister à un spectacle, qui, lui, a réchauffé les cœurs : chorale « Les voies féministes » de la Maison Parent-Roback, troupe de théâtre d'Hochelaga-Maisonneuve et, finalement, DJ pour faire danser ceux qui avaient encore de l'énergie.

Oui, vraiment, la neige a brûlé dans les rues de Montréal ce samedi 26 janvier !

Liens Internet : Forum social mondial sur la journée du 26 janvier : www.wsf2008.net

Le site des actions au Québec : http://www.appelsolidaireduquebec.org

Kuujjuaq

La neige a brûlé aussi au Nunavik !

Malgré les 35 degrés sous zéro affichés au thermomètre, une vingtaine de personnes se sont réunies à Kuujjuaq en ce samedi 26 janvier, sous la toute nouvelle tente syndicale du STT du Centre de santé du Tulattavik de l'Ungava, pour donner vie à l'événement « La neige brûle au Nunavik » en communion de pensée avec ceux « d'en bas » qui occupaient les rues de Montréal.

Partageant sandwichs, boissons chaudes et gâteaux, les participantes et participants ont ainsi pu discuter et réfléchir aux moyens de lutter contre le néolibéralisme et la mondialisation, pour le maintien et l'amélioration des droits et de la qualité de vie des travailleuses et travailleurs et des citoyennes et citoyens de tout le Québec. Ce syndicat a même saisi l'occasion pour mettre ces valeurs en pratique par la promotion de la syndicalisation, distribuant des dépliants aux intéressés. Sans oublier qu'ils ont pu prêcher les vertus de la réutilisation de matériaux, utilisant de vieux pneus pour soutenir les murs de leur tente, installée à l'une des intersections les plus passantes du village.

« En plus de la portée sociale de cet événement, le fait que le Nunavik puisse enfin participer à une mobilisation provinciale telle que l'événement « la neige brûle », est le signe d'un jour nouveau, d'un mouvement d'unité et de solidarité inclusif » dit Nathalie Bélanger, du syndicat.

Pour en savoir plus sur le déroulement de cet événement à Kuujjuaq, vous pouvez visiter le tout nouveau site internet du syndicat STTCSTU : http://www.sttcstu.ca

de Montréal à Kuujjuaq !

Activité CSN

Table ronde sur le droit de grève

Dans le cadre de la journée d'action appelée par l'Assemblée des mouvements sociaux du FSQ, la CSN organisait en après-midi une table ronde sur un sujet « brûlant » : le droit de grève et les fameux services essentiels. Parmi les invité-es venus débattre, on retrouvait Paul Brunet, directeur général du Conseil pour la protection des malades, Laurence-Léa Fontaine, professeure à l'UQAM, mais aussi des dirigeants syndicaux comme Ginette Guérin, présidente de la FEESP, Francine Lévesque, présidente de la FSSS, et Jean Lortie, président de la Fédération du Commerce.

Les représentants syndicaux ont insisté sur le rôle de la grève comme élément important du rapport de force qui est nécessaire lors d'une négociation. « Nous ne renoncerons pas à notre droit de négocier, et le droit de grève y est intimement lié » a déclaré Ginette Guérin. Francine Lévesque, pour sa part, a insisté sur ce joueur qui prend une place de plus en plus importante, le Conseil des services essentiels. Durant la dernière ronde de négociations, les employé-es de la santé ont fait une grève rotative, respectant largement les services essentiels en donnant 90 % des services. Cela n'a pas empêché le gouvernement Charest de décréter. Ce qui fait dire à Francine Lévesque que « respecter les services essentiels, c'est ne plus avoir de rapport de force ». Elle ajoute cette question restée sans réponse : « Comment on les résout, maintenant, nos conflits? ».

Jean Lortie fait un constat inquiétant : la montée en puissance du droit économique. En effet, à chaque fois qu'un conflit apparaît, il se trouve toujours quelqu'un pour venir défendre les consommateurs qui se retrouvent privés d'un droit essentiel : consommer ! Que l'on pense à être privé de ski lors du conflit de Tremblant, privé d'enterrement lors de la grève du cimetière de la Côte-des-Neiges, par exemple. Ou encore privé de métro pendant la grève à la STCUM. Jean Lortie constate aussi l'arrivée d'un nouveau joueur qui s'invite à la table de négociation lors des conflits du secteur privé : le gouvernement. En effet, lors de conflits, on voit poindre la menace d'une loi spéciale pour forcer le retour au travail. « Réglez, ou sinon… ».

Dans ce contexte, Paul Brunet, du Conseil pour la protection des malades, a eu fort à faire pour rappeler aux syndiqué-es qu'il y a un revers à la médaille et donc aussi des clients qui bénéficient de nos services. C'est pourquoi il proposait plutôt aux syndiqué-es une « grève du zèle », « grève des meilleurs services » afin d'avoir les usagers de leur bord.

Dans la salle, de nombreuses réactions et commentaires. Pierre St-Georges, du syndicat de la STM est venu parler du rôle qu'a joué le Conseil des services essentiels dans leurs différents conflits, et de la différence de traitement entre les parties patronale et syndicale, peu écoutée. Gaétan Châteauneuf, président du conseil central, est venu rappeler que l'on dirait, à regarder les conflits, que le droit de grève n'existe presque plus… que sur papier ! C'est pourquoi il propose de travailler à rebâtir nos solidarités. Et, selon lui, cela commence par se lever pour défendre les salarié-es des autres entreprises autour de nous, se préoccuper du sort des autres.

Droits de grève limités, services essentiels omniprésents, autant de difficultés pour les syndicats qui veulent améliorer les conditions des travailleuses et travailleurs. C'est pourquoi les participants à la table ronde se sont promis de se rencontrer à nouveau afin de trouver des pistes de solutions pour pouvoir se construire un rapport de force et, ainsi, vraiment négocier

Depuis 40 ans

Les cégeps : un acquis démocratique majeur

Les cégeps ont 40 ans. C'est bien jeune pour une institution, mais il est important de souligner cet anniversaire car il permet de se remémorer que les cégeps constituent l'une des plus grandes réussites de la démocratisation de l'éducation au Québec. Parce qu'ils sont présents dans toutes les régions et parce qu'ils sont publics et gratuits, les cégeps ont permis aux Québécoises et aux Québécois d'avoir accès à l'enseignement supérieur en grand nombre, en particulier pour les filles et les enfants des ouvriers. Il y a 50 ans, cela était réservé aux enfants de l'élite. Ainsi, en 1961, les collèges classiques et autres, privés pour la plupart, recevaient à peine 19 000 étudiants. Dix ans plus tard, les 36 cégeps existants en recevaient 78 000 et en 2007, ce sont 48 cégeps qui accueillent 157000 étudiants à temps plein. Grâce aux cégeps, le Québec a non seulement rattrapé son retard en enseignement supérieur, il s'est hissé aux premières places.

Cette réussite fut possible grâce au travail de beaucoup de monde, en particulier grâce au travail assidu et enthousiaste des enseignantes et enseignants et du personnel de soutien. C'était la Révolution tranquille. Dans le domaine de l'éducation comme dans celui de la santé, en mettant sur pied des services publics de qualité, les gens sentaient qu'ils participaient à construire une société plus égalitaire.

Les syndicats ont aussi joué un rôle important. En négociant de meilleures conditions de travail, ils mettaient aussi en place de meilleures conditions d'étude pour les élèves. Un prof qui rencontre 120 élèves par semaine au lieu de 160 donne un meilleur encadrement. Une technicienne en travaux pratiques qui a moins d'heures de laboratoire à préparer est plus disponible aux élèves durant les laboratoires, etc. Les syndicats ont également participé aux multiples débats pédagogiques, tels: quelle formation doit-on donner aux élèves ? Quelle place donner à l'entreprise dans l'élaboration des programmes ? Etc. Les nombreux documents de réflexion produits par les syndicats locaux, les fédérations (FNEEQ et FEESP) et la CSN en témoignent.

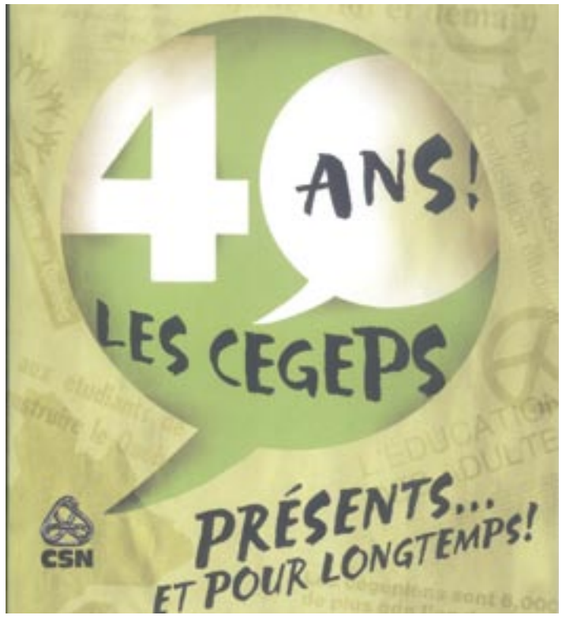

Le cégep est un modèle original d'enseignement supérieur. Après 11 ans de secondaire, les jeunes ont accès à deux ou trois ans d'enseignement gratuit selon qu'ils s'inscrivent au secteur préuniversitaire ou au secteur technique. Dans les autres systèmes d'Amérique du Nord, après 12 ans de secondaire, c'est l'université ou un collège avec des frais de scolarité élevés. Plusieurs études ont démontré que ce niveau d'études permet aussi aux jeunes de valider leur choix professionnel et ainsi de moins décrocher. S'ils se sont trompés d'orientation, l'organisation du cégep leur permet de changer de programme, notamment du technique au préuniversitaire ou l'inverse, ce qui n'est pas possible dans la plupart des systèmes scolaires.

Cette originalité du cégep, malgré son succès, le rend vulnérable, surtout en cette période de mondialisation et de standardisation. Un modèle original, c'est embêtant quand on veut faire des comparaisons statistiques et des palmarès. À maintes reprises, le cégep a dû faire face à des attaques, la dernière datant de 2004 alors que les commissions scolaires proposaient de les abolir.

La population a montré qu'elle tenait à cette institution. Il faut cependant être sur nos gardes car il est plausible de craindre qu'on les détruise par la bande, un peu comme on vient de le faire pour les CLSC. Ceux-ci font maintenant partie d'une grosse structure appelée centre de santé et des services sociaux (CSSS). Leurs équipes de travail sont recomposées et leur conseil d'administration est dissous au profit d'un CA du CSSS. Gilles Taillon de l'ADQ ne vient-il pas de proposer d'abolir la formation préuniversitaire ? Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a-t-il pas lancé un Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique où il invite les régions, par le biais de tables inter-ordres, à proposer toutes sortes de projets-pilotes qui, en plus d'exacerber la concurrence entre les collèges, risquent de défaire la cohérence du réseau collégial ?

Il est donc important, en ce 40e anniversaire des cégeps de dire comment on tient à eux, car malgré les réformes, on a réussi à sauvegarder l'essentiel : un réseau public de collèges d'enseignement supérieur, polyvalents, où les étudiantes et les étudiants peuvent suivre des programmes préuniversitaires ou techniques de qualité, avec une composante importante de formation générale commune. Les élèves peuvent modifier leur choix s'ils ne se sentent pas à l'aise dans un programme. Ils ont accès à un enseignement gratuit et accessible sur tout le territoire du Québec. Finalement, ce qui est primordial, leur diplôme est national, donc reconnu partout ●

Flavie Achard
Responsable du comité éducation

Semaine Québécoise des adultes en formation

Se former au travail : ça vaut le coup !

Cette année encore, le conseil central vous invite à participer à la semaine Québécoise des adultes en formation, qui se tiendra du 29 mars au 4 avril 2008. Apprendre, on le fait tout au long de notre vie. Que ce soit dans nos lieux de travail, dans notre vie personnelle ou sociale.

La semaine des adultes en formation est financée par le gouvernement du Québec et se tient en lien avec plus de 500 groupes partenaires. Nous vous suggérons quelques activités : diffuser dans votre journal syndical une chronique sur des activités de formation offertes dans votre milieu de travail, souligner la motivation et le courage des personnes qui se forment et, pourquoi pas, négocier avec votre employeur des conditions de travail favorisant le retour aux études…

Ainsi, vous montrerez que votre syndicat est proactif sur les questions relatives à la formation et à la participation des travailleuses et travailleurs aux activités de formation.

Vous trouverez plus d'idées sur ce que vous pouvez faire dans votre lieu de travail sur le site internet de la Semaine Québécoise des adultes en formation : www.semaine.icea.qc.ca

Réseaux d'Entraide

On a tous un jour besoin d'aide

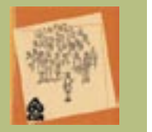

Saviez-vous que la moitié des absences maladies prolongées au travail le sont pour raison psychologique ? Saviez-vous qu'une personne sur cinq sera, au cours de sa vie, touchée par un problème de santé mentale ? Saviez-vous qu'entre 10 et 15 % des travailleurs ont des problèmes de consommation ou de jeu ?

Tous ces problèmes, c'est bien connu, n'arrivent qu'aux autres. Mais dans la vraie vie, les autres, il arrive que ce soit nous…

Et comme ces situations ne sont pas prévues dans nos conventions collectives, il nous faut trouver un autre type d'appui. Celui-ci peut provenir de ce qu'on appelle à la CSN les *Réseaux d'Entraide*. Le réseau syndical d'entraide, c'est un outil efficace et utile, dont le coût de mise en place est dérisoire : un peu de bonne volonté.

Au conseil central, c'est Gilles Bélanger qui est chargé d'aider les syndicats à les mettre en place. Que votre syndicat soit petit ou grand, il a droit à son réseau d'entraide. Alors, si l'aventure vous intéresse, pourquoi ne pas appeler Gilles et lui demander de venir chez vous pour vous en parler ? On peut joindre Gilles Bélanger, au 514 598-2222 ou par courriel : gilles.belanger@csn.qc.ca

Pour les syndicats qui auraient déjà pris la décision de mettre en place un tel réseau, une formation est organisée les 26 et 27 mars. Vous pouvez vous inscrire auprès de Marie-Noëlle Tremblay, au 514 598-2005. Enfin, un 5 à 7 est organisé le mercredi 9 avril, sur le thème : « les attitudes de médiation ». La formule 5 à 7 permet de maintenir un lien entre les réseaux. Vous pouvez vous y inscrire auprès de Linda Rodrigue, au 514 598-2086 ●

Nouvelles télégraphiques

STOP - Rapport Castonguay sur la privatisation de la santé très attendu – STOP – Aucune surprise si les recommandations ouvrent largement au privé – STOP – En attendant, le milieu syndical prépare sa riposte – STOP

STOP – MYCA Entreprise vous propose de consulter votre médecin par internet – STOP – moyennant la coquette somme de 50 $ - STOP – En cas d'erreur de diagnostic appuyez sur la touche BACKSPACE – STOP

STOP – Au même moment – STOP – Deux syndicats canadiens mettent en place un site internet – STOP – Pour permettre aux utilisateurs de se plaindre des abus de facturation dans la santé – STOP – www.soinsdesanteundroit.ca - STOP

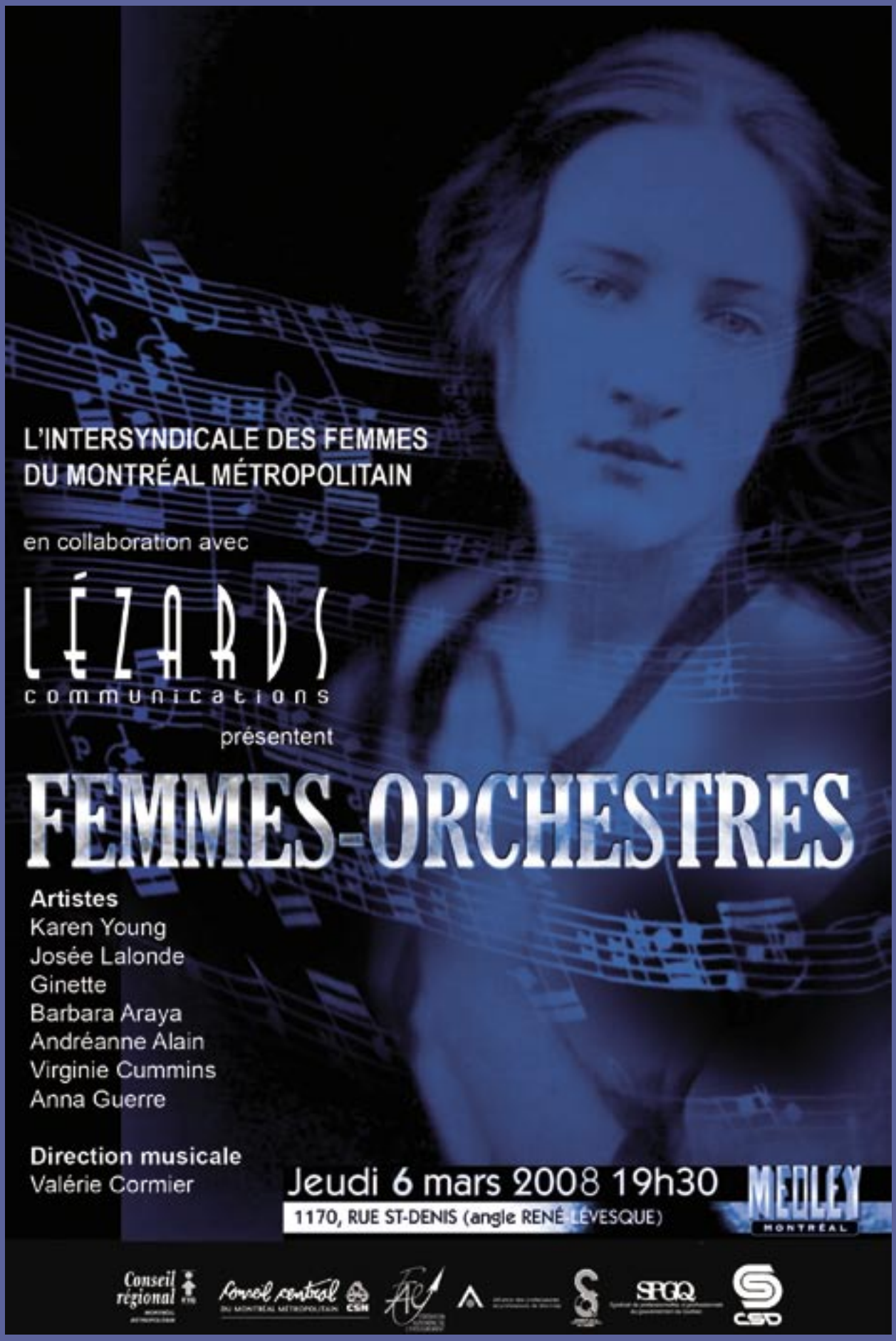

Les billets sont en vente à l'accueil
du Conseil central du Montréal métropolitain